

3. Nous avons demandé au Conseil national des ports de présenter des mémoires, étant donné que cet organisme se compose de représentants de divers groupes intéressés dont les commissions de port, les administrations portuaires locales, le Conseil des ports nationaux, les gouvernements provinciaux et certains ministères fédéraux. La plupart des mémoires nous sont parvenus avant juin 1974.

4. La mise au point d'une nouvelle structure administrative pour les ports est une tâche complexe. Le Conseil national des ports dispose des compétences nécessaires pour l'examen des propositions à venir et, du fait de sa composition, il est considéré comme représentatif des intérêts du public et des usagers des ports. Il constituera le principal foyer d'étude de cette question avant la présentation du projet de loi. J'ai parlé d'une participation accrue du public à la prise de décisions concernant les ports à propos de l'une des principales caractéristiques de la nouvelle structure portuaire que nous essayons de mettre au point, c'est-à-dire que les administrations locales disposeront d'une plus grande autonomie à l'avenir.

LE PROJET DE SERVICE VOYAGEURS POUR FREDERICTON

Question n° 504—M. Howie:

Quels sont les projets éventuels de création d'un service ferroviaire de transport des voyageurs jusqu'à la capitale de la province du Nouveau-Brunswick?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Il n'y a actuellement aucun projet fédéral de création d'un service ferroviaire de transport des voyageurs jusqu'à la capitale du Nouveau-Brunswick.

*LA DATE DE LA DÉCISION FINALE AU SUJET DES INSTALLATIONS DU PORT DE DARTMOUTH-HALIFAX

Question n° 516—M. Forrestall:

A quelle date le ministre ou le ministère des Transports annoncera-t-il sa décision finale au sujet de l'agrandissement des installations de containers nécessaires au port de Dartmouth-Halifax?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le Conseil des ports nationaux n'a fait aucune recommandation au ministre des Transports au sujet de l'agrandissement des installations de containers du port de Halifax. Une telle recommandation ne pourrait être motivée que par une demande certaine à l'égard de telles installations et les prévisions du trafic n'indiquent pas qu'une telle mesure soit nécessaire pour le moment. Pour qu'une telle décision soit prise il faudrait en outre être assuré de la viabilité financière du projet, compte tenu des recettes tirées des cargaisons anticipées.

SOLLICITEUR GÉNÉRAL—LES CONTRATS ACCORDÉS À LAPOINTE TRANSPORT LTÉE

Question n° 656—M. Grafftey:

1. Quels contrats de transport ont été accordés par le ministre du Solliciteur général à Lapointe Transport Ltée du 105, boul. Industriel à Longueuil (Québec), depuis le 1^{er} janvier 1972?

2. A combien s'élevait chaque contrat?

3. Y a-t-il eu des appels d'offres dans chaque cas et, dans la négative, pourquoi?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Secrétaire du ministère, Service canadien des pénitenciers, Commission nationale et Service national des libérations conditionnelles: 1. Aucun.

Questions au Feuilleton

2. Sans objet.

3. Sans objet.

Gendarmerie royale du Canada: 1. Neuf contrats ont été accordés pour le transport d'effets mobiliers.

2. \$639,64; \$1,996,71; \$255,85; \$894,24; \$440,32; \$541,18; \$1,349,30; \$399,21; \$261,20; Total, \$6,777,65.

3. Non. Les contrats ont été accordés selon un système de répartition qui assure à toutes les compagnies de transport autorisées une part égale, en valeur, du volume d'affaires.

L'HÔPITAL SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

Question n° 861—M. Herbert:

1. Au sujet de la réponse à la question n° 314, les suggestions faites dans le rapport de l'étude seront-elles communiquées aux parties intéressées et plus particulièrement aux infirmières?

2. Le 14^e étage de l'hôpital de Sainte-Anne-de-Bellevue serait-il maintenant ouvert aux anciens combattants qui attendent d'y être admis?

3. L'hôpital fonctionne-t-il à pleine capacité et, dans la négative, pourquoi?

4. Jusqu'à quelle année prévoit-on que l'hôpital sera rempli à capacité par les anciens combattants dont les soins hospitaliers relèvent du ministère des Affaires des anciens combattants?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Oui.

2. Pas pour le moment.

3. Oui.

4. Probablement jusqu'à 1985.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LA LOCATION DU BUREAU DE POSTE À LYNDBURST (ONT.)

Question n° 63—M. Cossitt:

En ce qui concerne la réponse à la question n° 48 de la deuxième session du 29^e Parlement selon laquelle le gouvernement paie un loyer annuel de \$5,500 pour la location du bureau de poste de Lyndhurst (Ontario), a) quels sont le nom et l'adresse de la ou des personnes qui perçoivent ce loyer, b) à quels intervalles et de quelle façon de paiement est-il effectué, c) si le paiement se fait par chèque, quels sont le nom de tous ses endosseurs ainsi que les autres renseignements figurant sur chaque chèque encaissé depuis le 1^{er} mai 1973, d) quels sont le nom et l'adresse exacts ainsi que la capacité juridique de toutes les banques dont le timbre ou le nom figure sur chaque chèque encaissé depuis le 1^{er} mai 1973?

(Le document est déposé.)

LES ÉCARTS DE SALAIRES POUR DIVERSES RÉGIONS

Question n° 292—M. Coates:

1. Dans combien de régions retrouve-t-on des barèmes de salaires régionaux et combien de zones comptent actuellement ces régions?

2. Quel est l'écart de salaire des employés de même catégorie, dans les diverses zones établies dans chaque région pour le groupe des manutentionnaires, des manœuvres et des hommes de métier?

3. Quel est l'écart de salaire des employés du groupe des manutentionnaires, des manœuvres et des hommes de métier, entre les diverses régions du pays et d'après le barème le plus élevé pour un employé de cette catégorie, dans la zone privilégiée de chaque région?

4. Quel était l'écart de salaire entre des employés d'une même catégorie en 1970-1971?

(Le document est déposé.)